Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251209-20251209_04-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 9 DECEMBRE 2025 **N° 20251209_04**

OBJET • Modification du règlement du fonds de concours année 2024 – Commune de Trégunc

Nombre d'élus communautaires • 15
Présents • 09
Pouvoirs • 01
Votants • 10

Par convocation en date du 4 décembre 2025, les membres composant le bureau communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le mardi 9 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 14h00, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • Olivier BELLEC, Jacques RANNOU, Catherine ESVANT, Sonia DOUX-BETHUIS, Marc BIGOT, Christian DAUTEL, Gérard MARTIN, Sonia MARREC, Guy PAGNARD.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • Michel LOUSSOUARN (pouvoir à Jacques RANNOU)

ABSENTS EXCUSÉS • Michel COTTEN, Valérie GUILLOU, René LE BARON, Annick MARTIN, Quentin LE GAILLARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales et par délibération N°20200723_04 portant délégations générales du conseil communautaire au bureau communautaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Guy PAGNARD

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251209-20251209_04-DE

Sonia MARREC expose que par délibération n° 2015/11/05-08 du 05 novembre 2015, le conseil communautaire a voté l'adoption d'un règlement financier, visant à établir un cadre adapté à l'attribution et au suivi des fonds de concours d'investissement accordés par CCA à ses communes membres.

- Par délibération n° 2020/03/05-22 du 5 mars 2020, les fonds de concours versés aux communes comportent 4 enveloppes.
- Par délibération n° 20240704_02 du 4 juillet 2024, le règlement des fonds de concours a été mis à jour.
- Par délibération n° 2020/07/23_04 du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a porté délégation au bureau communautaire pour approuver les opérations de versements des fonds de concours aux communes dans les règles fixées par les règlements attributifs des fonds de concours définis par le conseil communautaire.
- Par délibération n° 20240328_42 du conseil du 28 mars 2024, l'enveloppe des Fonds de concours a été mise à jour au titre de l'année 2024.
- Par délibération n°20250318_04 du 18 mars 2025, le bureau communautaire a validé la demande de fonds de concours de la commune de Trégunc pour l'année 2024.

La commune de Trégunc sollicite une modification de la demande de fonds de concours 2024. Il est ainsi proposé d'attribuer le fonds de concours au financement de la rénovation de la halle des sports en lieu et place de la création d'un réseau de chaleur, les conditions de financement n'étant plus respectées.

Nouveau tableau de financement :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses [A regrouper par type de dépenses]	**Montant HT**	**Origine du financement [dont subventions demandées ou accordées]**	**Montant**	**Part du financement du projet (en %)**
Rénovation de la halle des sports	282 300,00 €	Fonds de concours 2024	133 122,00 €	47,16%
Etude sur la fuite	*3 300,00 €*	Autofinancement	149 178,00 €	52,84%
Terrassement exterieur	*58 000,00 €*			
Travaux étanchéité	*42 000,00 €*			
Revêtement du sol	*49 000,00 €*			
Remplacement du sol	*130 000,00 €*			
		Fonds de concours CCA	**133 122,00 €**	47,16%
		Part financée par la commune	149 178,00 €	52,84%
Total des dépenses	282 300,00 €	**Total des recettes**	282 300,00 €	

Par délibération n° 2020/07/23_04 du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a porté délégation au bureau communautaire pour « approuver les opérations de versements de fonds de concours aux communes dans le cadre des règles fixées par les règlements attributifs des fonds de concours définis par le conseil communautaire et procéder aux versements, après avis favorable de la commission », et conformément à l'avis favorable de la commission moyens généraux du 25 novembre 2025,

À 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le bureau communautaire :

- **Valide** la demande de fonds de concours modifiée pour la commune de Trégunc pour l'année 2024,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du bureau communautaire.

Fait à Concarneau, le 16 décembre 2025

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 17/12/2025
Qualité : PRESIDENT CCA